



Propositions relatives au(x) service(s) public(s) en Méditerranée

Déclaration d'Athènes du LM-DP

Réuni à Athènes les 19-20 octobre 2017, le directoire du Laboratoire Méditerranéen de Droit Public émet les propositions suivantes concernant le(s) service(s) public(s) en Méditerranée.

Le LM-DP constate la persistante actualité de la notion comme de la matérialité du service public dans les pays méditerranéens. En particulier, le LM-DP souligne l'importance du service public dans la construction comme dans la consolidation du lien social et dans la garantie des droits fondamentaux. Le LM-DP relève par ailleurs que l'efficacité des services publics est nécessaire à l'épanouissement économique de chaque nation et est un acteur moteur du développement durable en Méditerranée. Enfin, le service public demeure une notion manifestement fondamentale du droit public méditerranéen.

A l'issue de son colloque international, le LM-DP propose d'acter les huit principes généraux et spéciaux suivants, fruits de ses échanges :

- 1) Le service public est une **réponse** à l'intérêt général offerte par la puissance publique étatique ou locale.
- 2) Le service public est une notion en perpétuelle **mutation** en fonction de l'évolution des **besoins sociaux**.
- 3) Le service public même mis en œuvre par le secteur privé demeure indissociablement lié à la **puissance publique**.
- 4) Le principe **d'Égalité** est au cœur du service public.
- 5) Le service public concourt à la lutte contre toutes formes de **discriminations** notamment celles en fonction du genre, des conditions économiques, des opinions...
- 6) Le fonctionnement régulier du service public contribue à garantir la **continuité** des Etats.
- 7) Au nom de la **démocratie**, le service public assure des exigences d'efficacité, de transparence et de participation des citoyens.
- 8) Chaque service public traduit une **réponse juridique particulière** en fonction des besoins sociaux exprimés.